

INFOS COMMUNALES :

Edito du Maire

Chères Salouasiennes, chers Salouasiens,

Comme vous le savez, le premier tour des élections s'est tenu le 15 mars dernier et la liste que je conduisais, Agir ensemble pour Salouël a été élue.

Le 1^{er} conseil municipal de la mandature a eu lieu le 25 mai à la salle des Events. Ce fut pour moi, l'occasion de remercier les électeurs qui nous ont accordé leur confiance à l'occasion des élections municipales.

Les 26 élus m'ont également apporté leur soutien, lors de l'élection du maire, pour que je puisse écrire une nouvelle page à la ville de Salouël.

Tous ensemble, nous mettrons nos compétences et notre détermination au service de tous les Salouasiens. Je serai un maire disponible, accessible et à l'écoute de chacun.

Avec de nouveaux élus déjà investis, et une ancienne équipe, dont le mandat a été reconduit, notre travail quotidien demeure pour le moment la gestion de la sortie de la crise et du retour progressif à une vie moins contraignante. Et au vue des actions que nous avons menées durant cette période de confinement, je veux vous dire ma fierté et ma reconnaissance de voir ces nouveaux élus mobilisés comme jamais, pour agir ensemble pour Salouël au plus près de vos besoins.

Nous avons appelé les plus fragiles d'entre nous, nous avons distribué des masques à chaque salouasien que nous avons achetés en collaboration avec Amiens Métropole ou avec la dotation provenant du conseil régional.

C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que les masques utilisés ne doivent pas être jetés sur la voie publique, au même titre que les mouchoirs ou les gants usagés.

Je compte sur le civisme de vous tous, pour garder le bien vivre à Salouël.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Franck Darragon

Maire de Salouël

En raison de l'épidémie du Coronavirus, les horaires de la Mairie sont modifiés pour une durée indéterminée.

	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	9H00 – 13H00	FERME

- ✚ **Etat-civil** : Un accueil est assuré, seules les déclarations de décès et les reconnaissances seront traitées. Pour les demandes d'acte (naissance, mariage, décès), merci de bien vouloir faire votre demande soit courrier, soit mail à mairie@salouel.com avec les justificatifs (carte d'identité, livret de famille etc...) ou sur service public.
- ✚ **Urbanisme** : sur rendez-vous uniquement (dépôt de dossier). Pour tout renseignement, privilégiez le téléphone au 03.22.33.36.36 ou le mail à mairie@salouel.com. Plan Local d'Urbanisme : consultable sur le site de la commune : www.salouel.com.

Astreinte des élus : Week-end et jours fériés : **06 37 50 59 60**.

Police Municipale : 03.22.33.36.37. En dehors des horaires d'ouverture de ces services de Police, composez le **17**.

Collecte des déchets du mois de juillet :

Bacs verts (déchets ménagers) : 7 – 21 - 28

Bacs jaunes (recyclables – semaine paire) : 8 - 22

Encombrants : 1^{er} jeudi des mois de février, mai, août et novembre.

Pour tout renseignement, contacter le **03.22.33.12.12**



Prochaine réunion du Conseil municipal :

Lundi 15 Juin 2020 à 20h30 – Salle polyvalente des Events.

L'accès du public à la salle sera limité à **20 personnes**.

Permanences pour le retrait des masques :

Des permanences pour le retrait des masques en tissus (2 par foyer), en plus de la distribution faite dans les boites aux lettres auront lieu les **mardi 16 juin et jeudi 18 juin de 17h00 à 18h30** en la salle d'honneur de la Mairie.

Réouverture du Marais et des espaces de jeux :

Après deux mois de fermeture, le Marais et les espaces de jeux ouvrent à nouveau. **Attention, les mesures de distanciation sociale et les gestes barrière doivent être respectés.**

Annulation des manifestations

Le contexte sanitaire actuel lié à la pandémie du Covid-19 impacte la tenue de nombreux événements dans notre commune ainsi que leur préparation. La Municipalité vous avisera en fonction de l'évolution de la situation pour les manifestations suivantes, en concertation avec les représentants des associations.

Déchetteries :

Depuis le 2 juin, il n'est plus nécessaire de prendre rendez-vous pour se rendre dans les trois déchetteries d'Amiens Métropole. Les déchetteries Nord (chemin de Vauvoix), Sud (route de Saint-Fuscien) et Est (Zac de la Blanche-Tache) sont ouvertes de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30, sept jours sur sept.

Permanence urbanisme :

Monsieur BOQUELET, instructeur à Amiens Métropole, en charge de l'urbanisme sur la commune tiendra une permanence le **vendredi 26 juin 2020 de 14h00 à 16h00**.

Afin de préparer au mieux votre entretien, il est conseillé de venir avec :

- Un extrait de plan cadastral
- Un plan de votre terrain
- Des photos (vue de loin et de près)
- Tout document pouvant faciliter la compréhension de votre projet.

Recrutement de saisonniers :

Pendant la période estivale, la Mairie recherche des saisonniers, âgés de 18 à 25 ans pour effectuer des travaux dans les services espaces-verts, voirie et entretien des locaux. Candidatures à adresser en Mairie avant le 26 juin 2020.



Concours des maisons fleuries :

Comme chaque année, la commune organise le concours des maisons fleuries. Ce concours récompense les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement du cadre de vie.

Les jurys parcourront les rues fin juin afin d'admirer les floraisons.

Plan Canicule :

Le plan canicule est déclenché le 1er juin de chaque année.

En cas d'épisode de forte chaleur,

Un numéro d'information est mis à disposition du public : **0 800 06 66 66**

Canicule info service (appel gratuit depuis un poste fixe).

Préservez votre santé et aidez les personnes fragiles qui vous entourent.

Comment affronter la canicule ?

- Protégez-vous de la chaleur,
- Rafraîchissez-vous,
- Buvez et continuez à manger,
- Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien,
- N'hésitez pas à aider et à vous faire aider.



La propreté des rues et trottoirs, est aussi l'affaire des riverains :

L'arrêté municipal **2019/ADMIN003** prescrit aux propriétaires et locataires d'intervenir régulièrement afin que les trottoirs et caniveaux, au droit de leur façade ou clôture, soient maintenus dans un état de propreté satisfaisant. Cela suppose, s'il s'agit d'un trottoir, de le balayer régulièrement, de désherber.

Le désherbage doit être réalisé soit par l'arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins car la visibilité est indispensable notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Les masques usagés ne doivent pas être jetés n'importe où :

Pour certains, c'est malheureusement devenu un réflexe : après usage, le masque est délicatement enlevé du visage et... jeté à même le sol. Résultat, depuis plusieurs semaines, masques et gants usagers jonchent les trottoirs de la commune.

Nous vous rappelons que les masques, les gants, les mouchoirs à usage unique et autres textiles sanitaires sont à mettre dans un sac en plastique à part et bien fermé, stocké pendant 24 heures, et mis avec les ordures ménagères, elles-mêmes placées dans un sac bien fermé.

Logement C.C.A.S : Vous recherchez une location, nous avons un T1 vacant résidence Henri Grémont d'une superficie de 33 m² comprenant une entrée, un séjour, une cuisine, une salle de bain et un W.C. Chauffage et chauffe-eau électrique.

Pour plus de renseignements, merci de prendre contact avec la Mairie.

Modification d'un relais Orange :

Orange envisage de modifier son antenne relais de radiotéléphonie située avenue du Golf Salle des Events. Orange souhaite offrir de nouveaux services à nombreux abonnés ayant communiqué leurs attentes au niveau qualité des réseaux.

La modification consiste en la mise en service de la 4G sur les bandes fréquences des 2100MHz, sans remplacer les antennes. Cette modification n'aura aucun impact sur l'aspect visuel du site.

Un dossier d'information est consultable en Mairie.

VOS DEMARCHES

Rentrée des classes 2020/2021

Vous habitez la commune et votre enfant est né en 2017 ou vous avez emménagé dans le courant de l'année et votre enfant n'est pas encore scolarisé sur la commune, pensez à faire son inscription pour la rentrée scolaire 2020/2021 en Mairie .

Les parents devront se munir impérativement des pièces suivantes :

- fiche de renseignement « Académie d'Amiens » à remplir
- photocopie du livret de famille - photocopie des vaccins
- photocopie d'une quittance EDF récente (ou autre preuve de domicile)
- si l'enfant a déjà été scolarisé : certificat de radiation
- pour les extérieurs, il est impératif de faire une demande de dérogation à la Mairie du lieu de son d'habitation.



Bientôt 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire en Mairie: il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Cette démarche vous permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Pièces à fournir : Livret de famille – pièce d'identité.



Accueil de loisirs juillet/août 2020

L'été approche et la crise sanitaire touche encore notre pays !

La municipalité a tout de même décidé l'ouverture de l'accueil de loisirs pour les deux mois des vacances d'été.

Au regard du protocole sanitaire très exigeant, seuls les enfants de la commune ou scolarisés à l'école Louise de Moissonnière pourront être accueillis par nos équipes d'animation.

Une réflexion sera menée après le 22 juin pour valider ou non l'inscription des autres enfants.

Renseignements : 06.42.95.44.91